



Guide pratique **VOTRE SALON OUVRE :** **SÉCURISEZ** **VOTRE RÉUSSITE**

C'est très simple, le Conseil National
des Entreprises de Coiffure vous
accompagne.

Obligations, risques...
tout ce que vous devez maîtriser
pour éviter sanctions et litiges.

2026



Ouvrir son salon, c'est un rêve. Le garder conforme, c'est un métier.

Ouvrir un salon de coiffure ne se limite pas à accueillir des clients. Dès le premier jour, vous êtes responsable juridiquement, financièrement et pénalement de votre activité, de vos salariés et de vos clients. Contrôles URSSAF, DGCCRF, sécurité incendie, accessibilité... les vérifications sont fréquentes et les sanctions immédiates. Lancer une entreprise, c'est aussi s'exposer à des sollicitations incessantes, parfois illégitimes ou trompeuses.

Difficile alors de savoir à qui se fier et de garder la tête froide alors que vous avez déjà tant à gérer. Devenir indépendant reste une aventure formidable mais l'indépendance ne doit jamais rimer avec solitude ou isolement. En adhérant au CNEC, le Conseil National des Entreprises de Coiffure, vous restez libre de vos choix mais vous intégrez une communauté de professionnels qui, comme vous, exercent la coiffure avec passion et entreprend avec conviction, en étant toujours au fait des contraintes réglementaires. Quel que soit le cadre dans lequel vous pratiquez votre métier (indépendant, à domicile, franchisé...), ensemble, nous sommes plus forts.

Sommaire

Sécurité	→ P.4	Relation client	→ P. 15
Accessibilité	→ P. 5	Caisse & RGPD	→ P. 19
Assurances	→ P.6/7	Fiscalité.....	→ P. 20
Hygiène	→ P. 10	Obligations annexes	→ P. 21
Droit du travail	→ P.11	Formation	→ P. 22
Affichages obligatoires	→ P. 14	Conclusion	
		Auto-diagnostic.....	→ P. 26



Checklist

Fraîchement installé : votre salon est-il vraiment en règle ?

- ☐ Immatriculation réalisée au RNE (+ RCS le cas échéant)
- ☐ Qualification professionnelle requise validée ou activité placée sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée (CAP minimum à domicile ; BP, BM ou diplôme/titre équivalent ou supérieur en salon)
- ☐ Assurance RC pro active
- ☐ Local conforme ERP
- ☐ Affichages obligatoires installés
- ☐ Médiateur à la consommation désigné
- ☐ Registres obligatoires disponibles
- ☐ Contrats salariés conformes
- ☐ Logiciel de caisse conforme
- ☐ DUERP enregistré dès le premier salarié

**→ Si vous ne cochez pas toutes ces cases, vous êtes déjà exposé !
Avec le CNEC, soyez en règle afin d'éviter des sanctions
en cas de contrôle.***

*Sous réserve d'adhésion

Sécurité



Client en danger = Salon fermé

Dès l'ouverture de votre salon de coiffure, en tant qu'ERP (établissement recevant du public), vous êtes soumis à des règles strictes de sécurité. Incendie, évacuation, installations techniques : rien ne doit être laissé au hasard. Des manquements graves aux règles de sécurité peuvent entraîner des mesures administratives pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement. Voici les points à sécuriser sans délai.



Extincteurs adaptés et vérifiés annuellement

Chaque salon doit être équipé d'extincteurs adaptés aux risques présents (électrique, produits inflammables...). Un extincteur non conforme ou périmé est considéré comme inexistant lors d'un contrôle.

→ En cas d'incendie, votre responsabilité peut être engagée si le matériel ne fonctionne pas.



Issues de secours accessibles

Les issues de secours doivent être clairement identifiées, facilement accessibles et jamais encombrées. La signalisation doit être visible et compréhensible par tous.

→ Lors d'un contrôle, une issue bloquée est un motif immédiat de non-conformité. En situation réelle, cela peut avoir des conséquences dramatiques.



Registre de sécurité obligatoire

Le registre de sécurité est un document obligatoire dans tout ERP. Il centralise les informations relatives à la sécurité de votre établissement. Il doit être tenu à jour et présenté en cas de contrôle.

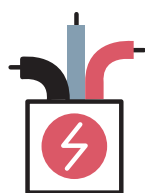
→ Un registre absent ou incomplet peut vous exposer à des mesures administratives ou sanctions selon la nature du manquement.



Trousse de premiers secours à portée de main

Les lieux de travail doivent disposer d'un matériel de premiers secours adapté aux risques et facilement accessible et contenant le minimum nécessaire (pansements, désinfectant, compresses, gants...).

→ Son absence peut être relevée lors d'un contrôle et engager votre responsabilité en cas de dommage aggravé.



Installation électrique : un contrôle obligatoire

Sèche-cheveux, casques, appareils chauffants... Dans un salon de coiffure, les équipements électriques sont nombreux et utilisés de manière intensive. L'installation électrique doit être conforme aux normes en vigueur et faire l'objet des vérifications réglementaires obligatoires, afin de garantir la sécurité des salariés comme du public.

→ À retenir : le contrôle de l'installation électrique n'est pas une simple précaution, c'est une obligation réglementaire. Il doit être réalisé selon la périodicité prévue par la réglementation et les justificatifs de vérification doivent être conservés.

Le site à consulter sans modération : entreprendre.service-public.gouv.fr



Avantage CNEC **compris**

Vérification électrique : Socotec vous accompagne

Socotec propose des prestations d'inspection et de contrôle pour votre salon de coiffure incluant les contrôles obligatoires et les vérifications périodiques pour assurer la sécurité des installations électriques et la protection de vos client(e)s. Les adhérents au CNEC, s'identifiant sur présentation de leur attestation d'adhésion, bénéficient d'une réduction de 22 % sur le tarif Socotec.

Pour solliciter ce partenaire : www.socotec.fr/contact



Accessibilité



Votre salon est-il vraiment accessible à tous ?

L'accessibilité n'est pas une option : tout salon de coiffure, même de petite taille, doit pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap. Accès, circulation, équipements... des règles précises s'imposent. En cas de non-conformité, l'exploitation peut être remise en cause.



Accès sans obstacle (rampe, seuil)

L'entrée du salon doit être accessible sans difficulté pour une personne à mobilité réduite (absence de marche, installation d'une rampe adaptée, seuils suffisamment bas...). Trop souvent négligé dans les petits locaux, ce point est pourtant systématiquement vérifié en cas de contrôle.

→ **Un accès non conforme peut entraîner une obligation de travaux, voire une impossibilité d'ouvrir ou de poursuivre l'activité.**



Dérogation possible mais encadrée

Dans certains cas (impossibilité technique, contraintes architecturales, coût disproportionné), une dérogation aux règles d'accessibilité peut être demandée. Strictement encadrée, cette démarche doit être justifiée auprès de l'administration et ne dispense pas de solutions alternatives à proposer (service adapté, aide humaine...).

→ **Cette dérogation doit être validée avant l'ouverture ou les travaux. Un accompagnement expert est recommandé pour constituer un dossier solide.**



Largeur des passages et circulation intérieure

À l'intérieur, les circulations doivent permettre le déplacement d'un client en fauteuil roulant, avec des allées suffisamment larges et dégagées. L'organisation du mobilier doit être pensée pour éviter tout obstacle.

→ **Un salon encombré ou mal agencé peut être considéré comme non conforme, même si l'accès extérieur est correct. Il est essentiel d'intégrer ces contraintes dès l'aménagement du salon.**



Attestation et registre d'accessibilité : deux preuves obligatoires

Pour prouver votre conformité aux règles d'accessibilité, vous devez disposer d'une attestation d'accessibilité (ou attestation de fin d'Ad'AP si des travaux ont été réalisés) et d'un registre public d'accessibilité. Obligatoire, il doit être tenu à jour, accessible sur place (format papier ou numérique) et présenté en cas de contrôle.

→ **Leur absence peut constituer un manquement aux obligations réglementaires et être relevée lors d'un contrôle.**



Sanitaires accessibles

Si votre salon met des sanitaires à disposition de la clientèle, ceux-ci doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap (dimensions suffisantes, barres d'appui, espace de rotation). Cette obligation ne s'applique pas si les sanitaires ne sont pas ouverts au public.

→ **En cas de travaux ou de création de sanitaires, la mise en conformité devient incontournable.**



Bon à savoir!

Le CNEC offre à ses adhérents un « affichage accessibilité » prêt à l'emploi.

Avantage CNEC

compris

Une hotline juridique pour toutes vos questions

Le CNEC met à disposition de ses adhérents une hotline gratuite d'assistance juridique (accessible 5 jours sur 7) pour répondre à toutes les questions que vous vous posez dans le cadre de votre activité, y compris celles ayant trait à l'accessibilité de votre ERP.

Assurances



Un sinistre peut anéantir votre activité en une journée

Dans un salon de coiffure, le risque zéro n'existe pas. Brûlure, dégât des eaux, arrêt forcé... un incident peut survenir à tout moment. Sans assurances adaptées, les conséquences peuvent être lourdes, voire fatales pour votre activité. Voici les indispensables à ne pas négliger.



Responsabilité civile professionnelle (RC pro)

Indispensable, elle couvre les dommages causés à vos clients dans le cadre de votre activité (brûlure, allergie, chute...). Elle prend en charge frais médicaux, indemnités et éventuels frais juridiques.

Sans elle, vous devrez assumer seul les conséquences financières, qui peuvent être très élevées.

→ **Toutes les RC pro ne se valent pas. Vérifiez les plafonds de garantie, les exclusions et l'adéquation avec vos prestations (techniques, produits utilisés...). C'est votre première ligne de protection.**



Assurance multirisque professionnelle

Elle protège votre local, votre matériel et vos stocks contre les sinistres du quotidien : incendie, dégât des eaux, vol, vandalisme... Elle peut également inclure des garanties annexes (bris de glace, enseigne, perte de marchandises...). En cas de sinistre, elle permet de réparer ou remplacer rapidement, sans mettre en péril votre trésorerie.

→ **Le niveau de couverture doit être ajusté à la valeur réelle de votre salon.**



Assurance perte d'exploitation

Un sinistre peut entraîner une fermeture temporaire alors que vos charges continuent de tomber : loyer, salaires, remboursements... Cette assurance indemnise la perte d'exploitation (indemnisation) et permet de maintenir votre entreprise à flot jusqu'à votre reprise.

→ **Sans cette garantie, quelques semaines d'arrêt peuvent suffire à fragiliser durablement votre activité, voire à entraîner une cessation. Une protection souvent sous-estimée mais stratégique.**



Prévoyance du dirigeant

Votre santé est directement liée à celle de votre salon. En cas d'arrêt, d'invalidité ou de décès, la prévoyance permet de sécuriser vos revenus et votre famille. Contrairement aux salariés, votre couverture de base est souvent insuffisante. Une bonne prévoyance comble ces lacunes.

→ **Sans prévoyance, un accident de la vie peut rapidement avoir des conséquences financières importantes, personnelles comme professionnelles.**



Mutuelle santé (obligatoire pour les salariés)

Dès l'embauche du premier salarié, vous devez proposer une mutuelle d'entreprise conforme aux obligations légales qui doit couvrir un panier de soins minimal conforme aux obligations légales et conventionnelles de la branche coiffure.

→ **Au-delà de l'aspect réglementaire, une bonne couverture santé est aussi un levier d'attractivité et de fidélisation de vos équipes. Elle vous est aussi fortement recommandée.**

Bon à savoir!

Pour vous protéger dans le domaine de la santé et de la prévoyance, le CNEC, avec l'appui de ses partenaires sociaux, veille à vous apporter les meilleures solutions aux tarifs les plus attractifs pour vous et vos salariés.

Partenaire CNEC

Une assurance inaptitude adaptée à votre métier

TMS, allergies ou accidents du travail peuvent entraîner des arrêts prolongés, voire une reconnaissance de maladie professionnelle. En cas d'inaptitude d'origine professionnelle et de licenciement, le salarié bénéficie notamment d'une indemnité spéciale de licenciement et d'une indemnité compensatrice d'un montant égal à l'indemnité compensatrice de préavis, sous les conditions légales. Ces coûts peuvent fragiliser la trésorerie, voire mettre en péril l'activité. L'assurance « Indemnités de licenciement suite à inaptitude pour maladie professionnelle et accident de travail », fruit du partenariat entre le CNEC et PatrimOne, prend en charge ces frais.

Plus d'infos pour les adhérents CNEC : Grégor Marchal - Tél. : 06 87 37 14 02



Partenaire CNEC

Coiffure Vitalité : une couverture santé adaptée au métier

Pensé spécifiquement pour les professionnels de la coiffure, Coiffure Vitalité propose une couverture santé adaptée aux réalités du métier. Ce régime négocié pour la branche combine une base conventionnelle obligatoire pour les salariés et des options complémentaires, avec des garanties renforcées en hospitalisation, optique, dentaire ou médecines douces. Déjà adopté par plus de 15 000 entreprises, il prévoit aussi un fonds social pour accompagner les salariés confrontés à des difficultés exceptionnelles, ainsi qu'un dispositif de portabilité étendu en cas de liquidation du salon.

Plus d'infos



Partenaire CNEC

AG2R LA MONDIALE, la prévoyance au service des coiffeurs

Partenaire de la branche coiffure, AG2R LA MONDIALE accompagne les professionnels face aux aléas de la vie et aux risques du métier. Sa couverture prévoyance permet de compléter les indemnités versées par la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, afin de limiter la perte de revenus. Le dispositif couvre également le décès, l'incapacité permanente professionnelle, ainsi que le versement d'une rente éducation ou d'une rente de conjoint pour les salariés non cadres. Une protection essentielle dans un métier particulièrement exposé aux troubles musculo-squelettiques et aux accidents du travail.

Plus d'infos



AG2R LA MONDIALE
Pôle coiffure



Et si vous offriez à vos salariés un véritable coup de pouce pour leur bien-être ?

Solidarité Coiffure, un soutien concret pour la santé et le bien-être de vos salariés

Parce que concilier vie personnelle et professionnelle peut parfois être un défi, les partenaires sociaux de votre branche s'engagent aux côtés des salariés de la Coiffure pour leur offrir le soutien dont ils ont besoin dans leur quotidien, en créant un fonds de solidarité dédié : **Solidarité Coiffure**.

Adhérents au régime de prévoyance d'AG2R LA MONDIALE, vos salariés peuvent bénéficier d'un accompagnement financé par le fonds Solidarité Coiffure. Deux formules, au choix, sont proposées.

Formule 1 : une aide dédiée aux parents et à leurs enfants

Vos salariés disposent de 20 heures d'aide, à utiliser librement jusqu'au 31 décembre 2026, pour leurs enfants âgés de 0 à 18 ans.

Ces heures peuvent être mobilisées pour :

- de la garde d'enfants
- du soutien scolaire

Vos salariés peuvent les répartir selon leurs besoins :

- 20h de garde d'enfants
- 20h de soutien scolaire
- ou un mix des deux.

Formule 2 : un accompagnement face à l'endométriose ou aux problématiques de parentalité

Qu'est-ce que l'endométriose ?

Il s'agit d'une maladie inflammatoire et chronique de l'appareil génital féminin, pouvant provoquer douleurs, fatigue et conséquences sur la vie quotidienne.

Les personnes touchées par l'endométriose peuvent bénéficier de **3 séances d'accompagnement** avec un professionnel pour mieux comprendre et vivre avec la maladie :

- psychologue
- sophrologue
- coach

Une **assistante sociale** peut également intervenir pour accompagner vos salariés dans certaines démarches ou les soutenir sur des problématiques liées à la parentalité.

Cette formule inclut également 10 heures d'aide pour leurs enfants, utilisables en garde d'enfants ou en soutien scolaire.

Une aide 100% prise en charge

Ces solutions sont entièrement financées par le fonds **Solidarité Coiffure** du régime de prévoyance de la branche Coiffure, géré par AG2R LA MONDIALE.

Informez vos salariés de ce dispositif !

Pour accéder aux différentes aides proposées, Solidarité Coiffure donne un accès, en toute confidentialité, à une plateforme dédiée : <https://solidarite-coiffure.mabonnefee.com/>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site dédié d'AG2R LA MONDIALE :

www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-coiffure

A propos d'AG2R LA MONDIALE

Depuis plus de 20 ans, AG2R LA MONDIALE accompagne les entreprises et les salariés de la Coiffure avec des solutions santé et prévoyance adaptées aux spécificités du métier et coconstruites avec les partenaires sociaux.

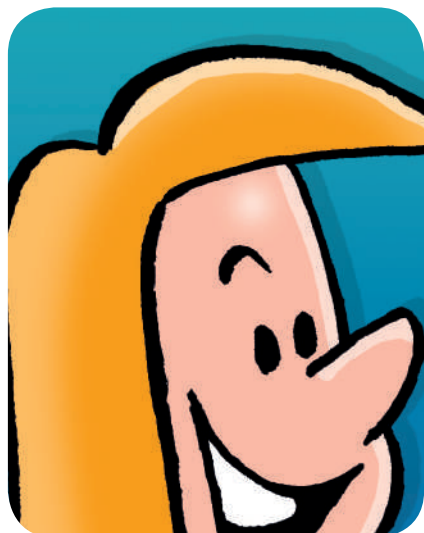
En 2014, d'une volonté commune des partenaires sociaux et d'AG2R LA MONDIALE, le Groupe a créé le **Pôle Coiffure**, une instance dédiée qui représente et défend les intérêts de la filière sur des enjeux clés : retraite, santé, prévoyance et action sociale.

Pour découvrir les différents travaux mis en place par le Pôle Coiffure en 2026, rendez-vous sur : <https://www.ag2rlamondiale.fr/groupe/pole-coiffure>

ALERTE AVANTAGES

Soutien scolaire | Garde d'enfant | Endométriose | Coaching | ...

De quel avantage, pris en charge, avez-vous besoin aujourd'hui ?
Flashez et découvrez-les !



Une action à l'initiative des partenaires sociaux de la branche Coiffure

CNEC LE CONSEIL NATIONAL
DES ENTREPRISES DE COIFFURE
Votre organisation patronale

**UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE**

cgf

**UNION
NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE**

FO

cftc-csfv

Cfdt

CFE

En partenariat avec

Ma Bonne Fée
Groupe Merway

Hygiène



Une négligence peut engager votre responsabilité pénale

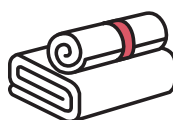
Dans un salon de coiffure, l'hygiène ne relève pas seulement du bon sens ou de l'image professionnelle : c'est une obligation réglementaire. Matériel, linge, produits... la moindre négligence peut avoir des conséquences sanitaires, juridiques et financières importantes.



Désinfection entre chaque client

Peignes, ciseaux, brosses, tondeuses, bacs de lavage... Tout matériel utilisé doit être nettoyé et désinfecté entre chaque client afin d'éviter les risques de contamination croisée. Cette vigilance est particulièrement importante en cas de microcoupures, de problèmes cutanés ou d'utilisation répétée d'outils chauffants.

→ Une désinfection insuffisante peut engager votre responsabilité en cas d'infection ou de réaction cutanée. Pensez à former régulièrement votre équipe aux bons gestes.



Serviettes propres : usage unique ou lavage systématique

Les serviettes et capes doivent être changées entre chaque prestation et lavées à température adaptée afin d'éliminer bactéries, champignons ou résidus chimiques. Les consommables à usage unique doivent être jetés après utilisation. Stocker du linge propre à proximité du linge sale constitue un manquement aux règles d'hygiène.

→ En cas de contrôle ou de litige client, ces pratiques peuvent être relevées et sanctionnées.



Produits conformes aux normes

Tout produit utilisé doit être conforme à la réglementation européenne et correctement étiqueté. Vérifiez provenance, date de péremption et consignes d'utilisation. Certains produits interdits ou mal dosés peuvent provoquer allergies, brûlures ou intoxications.

→ En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée si un produit non conforme ou mal utilisé est identifié.



Certification biocide : êtes-vous concerné ?

Certains produits destinés à éliminer bactéries, virus ou nuisibles entrent dans la catégorie des biocides. Leur utilisation professionnelle peut nécessiter une certification spécifique appelée Certibiocide.

→ Utiliser un produit concerné sans certification peut entraîner des sanctions administratives. Mieux vaut vérifier régulièrement la conformité de vos produits et les obligations associées auprès de vos fournisseurs ou d'organismes spécialisés.

Voir encadré ci-dessous.

Avantage CNEC **compris**

Utilisation des biocides désinfectants : la certification est obligatoire

À compter du 1^{er} janvier 2026, les professionnels de la coiffure devront obligatoirement détenir le Certibiocide-Désinfectants pour acheter, utiliser ou décider de l'usage de produits biocides TP2 (désinfectants de surface). Cette obligation, instaurée par l'arrêté du 5 septembre 2025, vise à renforcer les règles d'hygiène et de prévention des risques sanitaires déjà prévues par le Règlement Sanitaire Départemental.

Le Certibiocide s'obtient après une formation de 7 heures validée par un QCM. **Notre partenaire, HYGIÈNE PLUS, accompagne les salons dans leur mise en conformité, avec une réduction proposée pour les adhérents du CNEC.**



HYGIÈNE PLUS

Droit du travail



Un salarié mal encadré = prud'hommes assurés

Dès l'embauche du premier salarié, les obligations sociales se multiplient. Contrat de travail, prévention des risques, suivi médical... Une erreur ou un oubli peut rapidement déboucher sur un litige prud'homal, un redressement ou une sanction administrative.



Contrat écrit obligatoire

Sécurisez chaque embauche. Selon la nature du contrat et les conditions d'emploi, un écrit comportant les mentions requises est obligatoire. CDI, CDD, alternance ou apprentissage : chaque statut obéit à des règles précises. Pensez également aux mentions obligatoires et aux avenants en cas d'évolution du poste ou du temps de travail.

→ **Un contrat incomplet ou absent fragilise fortement l'employeur en cas de conflit.**



DUERP : un document obligatoire

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dès le premier salarié. Il recense les risques auxquels l'équipe est exposée : produits chimiques, gestes répétitifs, chutes, appareils électriques... Ce document doit être mis à jour régulièrement et accessible aux salariés.

→ **En cas de contrôle ou d'accident du travail, l'absence de DUERP est lourdement sanctionnée.**



Convention collective coiffure

Le secteur est régi par une convention collective spécifique qui fixe les règles applicables : salaires minimums, primes, temps de travail, préavis, congés ou encore classification des salariés. Elle doit être accessible dans le salon et correctement appliquée.

→ **Une mauvaise interprétation peut entraîner des rappels de salaire ou des litiges prud'homaux.**



Médecine du travail : une obligation dès l'embauche

Tout salarié doit bénéficier d'un suivi médical par le biais d'un service de prévention et de santé au travail. La visite d'information et de prévention doit être organisée dans les délais légaux après l'embauche. En coiffure, les risques liés aux postures, produits chimiques ou troubles musculosquelettiques rendent ce suivi particulièrement important.

→ **L'absence de suivi médical de ses salariés peut être sanctionnée.**

Bon à savoir!

Pour sécuriser la gestion sociale de ses adhérents, le CNEC met à disposition :

- la convention collective coiffure,
- une docuthèque administrative,
- des modèles et documents RH,
- une plateforme de recrutement...

Avantage CNEC **compris**

DUERP : Didacthem vous accompagne

Spécialiste de la prévention des risques professionnels, Didacthem accompagne les salons dans la réalisation et la mise à jour du DUERP, avec des outils adaptés aux métiers de la coiffure et aux obligations réglementaires du secteur.



70 000 salons
à travers le monde
nous font confiance

Vous êtes nos meilleurs
ambassadeurs

“

« Grâce à L'Oréal Partner Shop,
je n'ai plus à chercher mes
informations partout, tout est
regroupé. Je suis autonome pour
mes factures et le suivi de mes
commandes ; je peux même
commander en un clin d'œil en
scannant les produits avec le
'Scan To Buy'. En plus, je vois
toutes mes informations de
formation » Fiona – Montpellier

« Je recommande L'Oréal
Partner Shop pour sa gestion
simplifiée du partenariat avec
L'Oréal. Le site est très simple
d'utilisation. J'organise mes
commandes quand je veux, où je
veux, avec la fonctionnalité «
promo tracker », je peux suivre
facilement les offres et ne rater
aucune animation » Marc – Paris
8eme

”

Retrouvez l'intégralité de
nos marques

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

KÉRASTASE
PARIS

REDKEN
5TH AVENUE NYC

shu uemura
art of hair

COLORWOW

L'ORÉAL
PARTNER SHOP

**La plateforme d'achat et de services
réservée aux professionnels de la coiffure**

Créée par la Division des Produits Professionnels de L'Oréal
pour vous accompagner dans la réussite de votre business

Pensée pour simplifier votre quotidien avec une multitude de services et d'opportunités business.

Gérez votre compte facilement

Suivez vos commandes, vos livraisons et l'accès aux salons de votre groupement avec facilité.

Optimisez vos achats

Accédez à toutes vos marques et produits, découvrez vos offres personnalisées, soyez prévenu temps réel des retours en stock de vos produits préférés. Découvrez en avant-première les lancements, tout en étant informé des dernières tendances.

Une expérience dédiée aux professionnels

Une expérience d'achat pensée pour les pros. Ajoutez facilement vos produits au panier avec le scan et la commande rapide, découvrez nos fonctionnalités avancées pour faire vos achats coloration, retrouvez toutes les formations disponibles...



**Prêts à accélérer votre
croissance ?**

**Contactez-nous dès maintenant
et profitez de notre offre de
bienvenue**



fr.lorealpartnershop.com

LA NOUVELLE APPROCHE PRO DE LA COLORATION.

French Blending™

Ne couvrez plus les cheveux blancs. Estompez-les.
Effet multidimensionnel. Repousse harmonieuse.



L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

Affichages obligatoires



Ce qui n'est pas visible est sanctionnable

Dans un salon de coiffure, certains affichages sont obligatoires et doivent être visibles par les clients comme par les salariés. Prix, horaires, médiateur ou informations sociales : une simple omission peut entraîner des sanctions lors d'un contrôle.



Prix visibles et lisibles

Les tarifs des prestations doivent être affichés de manière claire, lisible et visible depuis l'extérieur et à l'intérieur du salon. Le client doit pouvoir consulter les prix avant toute prestation. Les principales prestations doivent obligatoirement apparaître.

→ **Un affichage incomplet, peu lisible ou absent peut être sanctionné par la DGCCRF, notamment en cas de plainte client.**



Convention collective accessible aux salariés

La convention collective de la coiffure doit être tenue à disposition des salariés. Les informations permettant de la consulter doivent également être affichées dans le salon. Elle encadre notamment les salaires, congés, classifications et conditions de travail.

→ **Son absence peut être relevée lors d'un contrôle de l'inspection du travail.**



Horaires d'ouverture affichés

Les horaires d'ouverture du salon doivent être clairement indiqués et facilement visibles pour la clientèle. Ils permettent d'informer le public mais aussi d'éviter certains litiges.

→ **En cas de fermeture exceptionnelle ou de congés, une information visible reste recommandée afin de limiter les réclamations ou avis négatifs.**



Coordonnées du médiateur à la consommation

Depuis 2016, tout professionnel doit permettre à ses clients d'accéder aux coordonnées d'un médiateur à la consommation. Ces informations doivent être affichées dans le salon et figurer sur certains documents commerciaux ou supports numériques.

→ **L'absence de médiateur ou d'information visible peut entraîner une amende administrative.**



Interdictions légales obligatoires

Certaines interdictions doivent obligatoirement être affichées dans le salon, notamment l'interdiction de fumer ou de vapoter. Selon votre organisation, d'autres informations peuvent être nécessaires concernant la sécurité ou l'accueil du public.

→ **Ces affichages participent à la conformité réglementaire de votre établissement.**

Bon à savoir!

Le CNEC met à disposition de ses adhérents un kit complet des affichages obligatoires pour aider les salons à rester conformes et prêts en cas de contrôle.



Avantage CNEC compris

Un doute ? Un avocat-conseil à votre écoute

En tant qu'adhérent du CNEC, vous bénéficiez d'un service d'avocat-conseil dédié pour vous conseiller et vous orienter dans vos décisions juridiques et réglementaires notamment en droit du travail et dans la gestion du personnel. Un accompagnement précieux pour éviter les erreurs et sécuriser votre activité au quotidien.

Relation client



Un litige client peut vite devenir juridique

Une incompréhension concernant une prestation, un désaccord sur un résultat ou une facture contestée peuvent rapidement dégénérer. Pour protéger à la fois le client et le professionnel, plusieurs obligations encadrent la relation commerciale dans les salons de coiffure.



Note obligatoire à partir de 25 € TTC

Pour toute prestation de services d'un montant supérieur ou égal à 25 € TTC, une note doit être remise au client. Ce document doit mentionner plusieurs informations obligatoires : date, montant, détail des prestations et identité du salon. Même en dessous de ce seuil, il reste conseillé de pouvoir fournir une preuve d'achat.

→ Une absence de facturation ou des mentions incomplètes peuvent être sanctionnées lors d'un contrôle fiscal ou de la DGCCRF.



Le médiateur à la consommation est obligatoire

Tout professionnel travaillant avec des particuliers doit proposer un dispositif de médiation à la consommation. Les coordonnées du médiateur doivent être visibles dans le salon et accessibles sur les supports commerciaux ou le site Internet. En cas de litige non résolu directement avec le client, celui-ci peut saisir gratuitement ce médiateur.

→ Cette obligation concerne tous les salons, quelle que soit leur taille.



Une information claire sur les prestations

Le client doit être informé de manière transparente avant toute prestation : tarifs, techniques utilisées, éventuels suppléments ou spécificités. Toute ambiguïté peut devenir source de litige. Mieux vaut expliquer précisément le déroulement et le coût d'une prestation avant de commencer, notamment pour les techniques longues ou complexes.

→ En cas de réclamation, l'absence d'information claire joue souvent en défaveur du professionnel.

Bon à savoir!

Médiation de la consommation : une obligation à respecter

L'absence de médiateur à la consommation est un manquement fréquemment sanctionné par la DGCCRF. Les contrôles portent sur l'affichage des coordonnées du médiateur dans le salon, les CGV, devis et site Internet. En cas de non-conformité, une amende peut atteindre 3 000 € pour une entreprise individuelle et 15 000 € pour une société, même sans litige client.

Avantage CNEC

compris

Le recours au Médiateur de la consommation

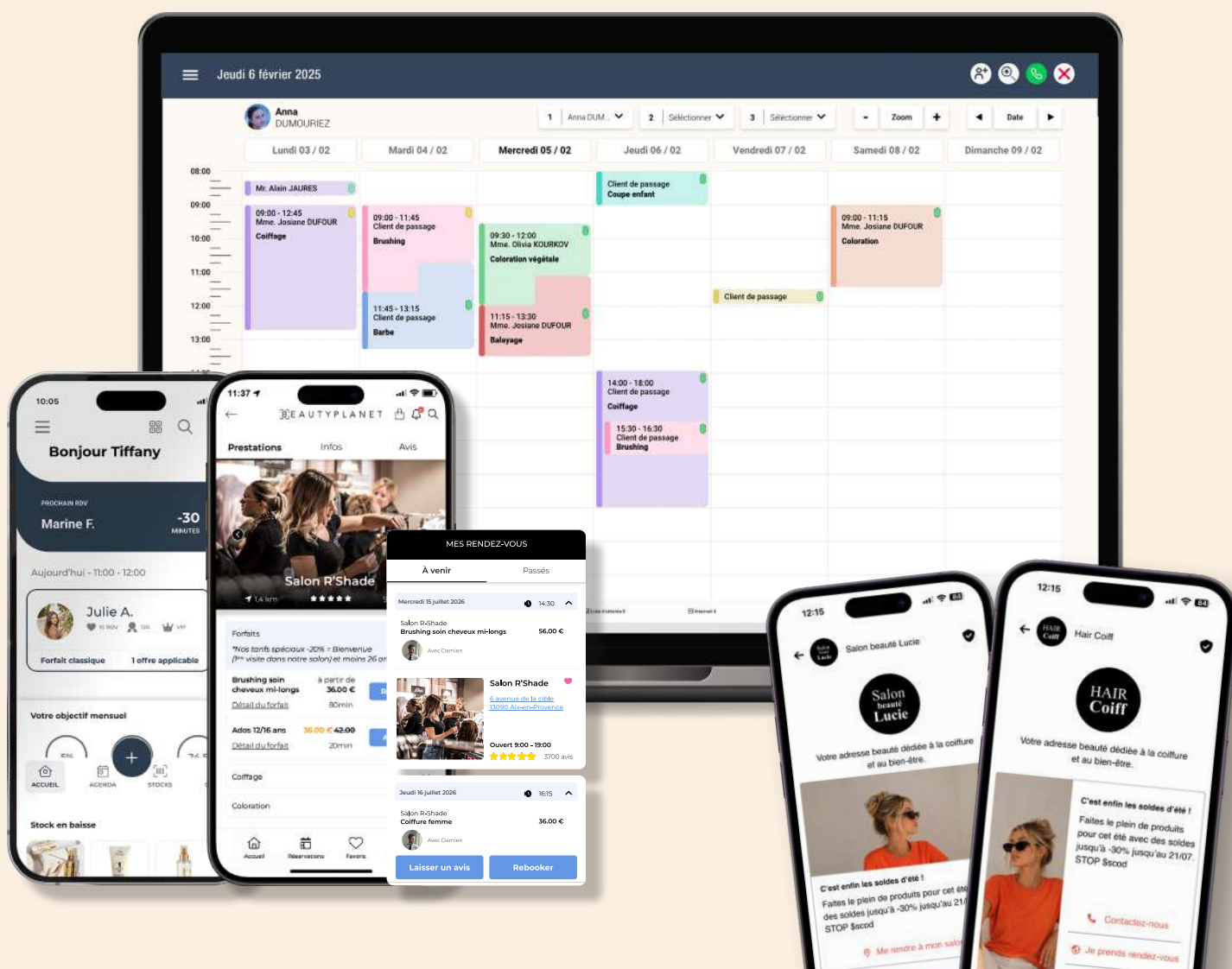
En tant que professionnel, vous avez l'obligation de garantir à votre clientèle un recours effectif à un dispositif de médiation en vue de résoudre à l'amiable un éventuel litige. À cette fin, le CNEC offre à ses adhérents un accès facilité au CM2C, le centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice. Cela vous permettra d'être en règle vis-à-vis de deux de vos obligations légales :

- permettre l'accès à ce dispositif de médiation à tout consommateur, en désignant un médiateur de la consommation référencé ;
- mentionner de manière visible et lisible le nom et les coordonnées du médiateur de la consommation dont vous relevez.



+20% DE C.A.

Ce n'est pas juste un logiciel c'est un super pouvoir.



Gestion globale.
Marketing sur-mesure.
Visibilité en ligne.

**SALONS DE COIFFURE,
GROUPES, FRANCHISES.**

**entre +17% et +21% la 1^{ère} année, étude menée sur 1500 clients marketing*



Site internet
www.ikosoft.com



E-mail
hello@ikosoft.com



Téléphone
04 42 900 777



Réseaux sociaux
ikosoft



CAPILLUM®

NOUVEAU

1 KG = 1€

CAPILLUM rachète vos cheveux !
Chaque kilo de cheveux collecté vous rapporte désormais 1€ ttc !

1 SAC DE CHEVEUX = 8 € TTC EN MOYENNE*

Gagnez de l'argent en recyclant les cheveux de votre salon !

60% des déchets de votre salon de coiffure sont des cheveux.



1/2 clients

Est prêt à changer de salon de coiffure pour un salon engagé

1€ ttc

Cagnotté par kg de cheveux collecté avec CAPILLUM

900€

Économisés grâce à l'accès CSE CAPILLUM CLUB

POURQUOI PAS VOUS ?

Vos avantages CAPILLUM+

Bien plus qu'une démarche écologique, un vrai atout pour le développement de votre salon !

+6000

Salons de coiffure engagés dans la démarche CAPILLUM

+3 nouveaux clients **

Se rendront dans votre salon grâce à votre engagement

+2000

Rendez-vous client pris dans nos salons via notre carte interactive

Contribuez à un monde meilleur



PROTECTION DES FORÊTS

1 million d'arbres plantés et protégés



RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

des innovations naturelles et durables



PROTECTION DES MERS & OCÉANS

des millions de litres d'eau dépollués et préservés



Un modèle rentable !

Choisis ton offre, reçois ton **KIT DE BIENVENUE** et commence à gagner de l'argent dès aujourd'hui !

Plus d'infos sur capillum.fr ou en scannant le QR CODE



En savoir + sur la démarche CAPILLUM



* Montant calculé selon les kilos réellement collectés. ** Moyenne constatée sur l'ensemble de nos salons
Offre soumise à des conditions d'éligibilité sous réserve d'acceptation de nos CGV. Prend effet au 01/09/2026.

Indépendants

La protection des professionnels de la coiffure



Julien RISSO, chargé de missions CCN AÉSIO mutuelle, répond à vos questions

Pouvez-vous présenter AÉSIO mutuelle en quelques mots ?

Troisième mutuelle santé en France, AÉSIO mutuelle accompagne 2,1 millions de Français grâce à son offre globale de protection sociale. Mais l'important réside dans notre statut mutualiste, c'est-à-dire au service de nos adhérents, sans actionnaires à rémunérer.

Quelle protection proposez-vous aux coiffeurs indépendants ?

Chez AÉSIO mutuelle, nous savons que les indépendants ont des besoins et des attentes spécifiques concernant leur protection sociale.

Grâce à une coconstruction participative, nous avons recueilli leurs avis et leurs attentes afin de leur proposer une protection complète et adaptée à leur statut pour leur permettre de travailler l'esprit libre.

Qu'apporte en plus AÉSIO mutuelle en termes de services ?

Nous savons qu'un indépendant est souvent pris par le temps, débordé au quotidien et nous avons mis en place un service de consultation médicale à distance, des accompagnements en cas d'hospitalisation comme des aides à domicile, des gardes d'enfants... De même, des avantages exclusifs sont proposés pour les séjours vacances car un indépendant ne bénéficie pas d'un comité d'entreprise.

Une offre santé adaptée à votre profession avec 5 niveaux de garanties au choix

Vous choisissez la garantie qui correspond à vos besoins et à votre budget, parmi 5 niveaux de protection. Notre offre prend en charge les soins adaptés aux besoins et spécificités des coiffeurs.



Vous pouvez faire bénéficier à titre facultatif votre conjoint et vos enfants des mêmes garanties.



Vos cotisations santé sont déductibles de votre bénéfice imposable sous certaines conditions et limites (Loi Madelin)

Les + de l'offre



Hospitalisation

Prise en charge de la chambre particulière et des frais d'accompagnement.



Garantie responsable et conforme 100 % santé

Vos équipements 100 % santé en optique, prothèses dentaires et aides auditives sont intégralement remboursés.



Prévention, bien-être :

- Prise en charge de près de 20 pratiques de médecine douce
- Forfait activité physique
- Équipements "allergies"
- Dépenses de pharmacie
- (...)



Avantages famille

- Gratuité du nouveau-né ou de l'enfant adopté pendant 1 an
- Gratuité de la cotisation à partir du 3^e enfant.
- Prime de naissance.

Pour en savoir plus :



Caisse & RGPD



Vos données clients sous surveillance

Dans un salon de coiffure, la gestion de la caisse et des données clients ne se limite pas à une simple obligation administrative. Elle engage votre responsabilité en matière de conformité numérique, de transparence et de protection des données personnelles. Depuis l'entrée en vigueur du RGPD, chaque information collectée doit être justifiée, sécurisée et correctement encadrée.



Logiciel de caisse certifié

L'utilisation d'un logiciel ou système de caisse satisfaisant aux conditions légales d'inaltérabilité, sécurisation, conservation et archivage, avec le justificatif de conformité prévu par la réglementation applicable, est obligatoire. Ce dispositif permet d'éviter toute fraude ou modification a posteriori des ventes.

→ **En cas de contrôle, l'absence de logiciel certifié ou de justificatif de conformité peut entraîner un redressement et des sanctions financières.**



Données clients : une base légale obligatoire

Les données de vos clients (nom, coordonnées, historique de rendez-vous, fiches techniques...) ne peuvent être collectées et utilisées que pour un objectif précis et sur une base légale prévue par le RGPD. Le consentement n'est donc pas systématiquement obligatoire : la gestion d'un rendez-vous ou d'une prestation peut notamment reposer sur l'exécution du contrat. En revanche, certaines utilisations commerciales des données nécessitent l'accord préalable du client.

→ **Informez vos clients de l'utilisation de leurs données, ne collectez que les informations nécessaires, protégez-les et ne les conservez pas plus longtemps que nécessaire.**



Fichier clients : protégez et maîtrisez les données

Votre fichier clients contient des données personnelles qui doivent être protégées contre les accès non autorisés, la perte ou le piratage. Limitez l'accès aux seules personnes qui en ont besoin et prévoyez une durée de conservation adaptée. À titre de référence, les données utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant la relation commerciale, puis pendant 3 ans à compter de la fin de celle-ci.

→ **Une faille de sécurité ou une perte de données peut engager votre responsabilité et donner lieu à une plainte client.**

Bon à savoir!

Des sanctions financières significatives

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) impose des obligations strictes à toutes les entreprises collectant des données personnelles. En cas de manquement, les contrôles peuvent être déclenchés par une plainte client, un signalement ou une inspection de la Cnil. Pour les manquements les plus graves, les plafonds prévus par le RGPD peuvent atteindre jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel d'une entreprise. Au-delà de l'amende, les risques incluent la mise en demeure, la suspension de traitement des données, voire une obligation de mise en conformité immédiate.

Partenaire CNEC

Des outils adaptés à votre métier

Pour sécuriser la gestion de votre salon, le CNEC s'appuie sur des solutions pensées pour les professionnels de la coiffure. Les outils proposés par des partenaires comme IkoSoft intègrent des logiciels de caisse certifiés, des fonctionnalités de gestion client conformes au RGPD et des paramètres adaptés aux spécificités du secteur.

ikosoft

Fiscalité

Une erreur fiscale peut vous coûter des années de bénéfices

Dans un salon de coiffure, la fiscalité ne se résume pas à une simple déclaration annuelle. TVA, obligations comptables, tenue des registres... La moindre erreur ou approximation peut entraîner des redressements importants, parfois plusieurs années après les faits.



TVA applicable : un paramètre à maîtriser dès l'ouverture

La coiffure est soumise à des règles de TVA spécifiques selon la nature des prestations et le statut de l'entreprise. Une mauvaise application du taux ou une exonération mal comprise peut rapidement générer un écart fiscal significatif.

→ Une erreur de taux ou de facturation peut être requalifiée lors d'un contrôle et entraîner un rappel de TVA assorti de pénalités.



Obligations comptables : rigueur et traçabilité

Même pour une petite structure, la tenue d'une comptabilité régulière est obligatoire : facturation conforme, conservation des pièces justificatives, suivi du chiffre d'affaires et des encaissements. Les salons doivent être en mesure de justifier chaque opération.

→ L'absence de justificatifs ou une comptabilité incomplète peut être considérée comme un manquement grave en cas de contrôle.



Déclarations fiscales : des échéances à respecter strictement

Déclarations de TVA, résultats, cotisations sociales... chaque échéance doit être respectée sans retard. Les erreurs ou oublis peuvent entraîner majorations, pénalités et procédures de régularisation.

→ Un retard répété ou une déclaration erronée peut déclencher un contrôle fiscal approfondi.

Bon à savoir!

Un contrôle fiscal peut remonter plusieurs années en arrière

L'administration fiscale dispose d'un droit de reprise pouvant aller jusqu'à trois ans, voire davantage en cas de fraude ou d'irrégularités graves. Cela signifie qu'une erreur commise lors des premières années d'activité peut être détectée bien plus tard et donner lieu à un redressement global. Intérêts de retard, majorations et rappels d'impôts peuvent alors s'accumuler rapidement, impactant fortement la trésorerie de l'entreprise.

Retrouvez les recommandations réglementaires et les outils pratiques du CNEC sur cneec.asso.fr



Newsletter, application mobile : restez informé avec le CNEC !

Parce que les réglementations évoluent en permanence, le CNEC vous fait part des mises à jour indispensables à votre activité :

- en vous envoyant sa newsletter (abonnement gratuit),
- en vous invitant à télécharger son application mobile.

Abonnez-vous gratuitement à notre newsletter en flashant ce QR Code ! →



Obligations annexes



Ces détails que tout le monde oublie...

Au-delà des obligations visibles liées à l'activité d'un salon de coiffure, de nombreuses règles « annexes » s'imposent aux professionnels. Souvent négligées lors de l'ouverture, elles peuvent pourtant avoir des conséquences financières, administratives ou sanitaires importantes.



Sacem : la musique en salon n'est pas gratuite

La diffusion de musique dans un salon (radio, playlists, streaming) est soumise à une redevance auprès de la Sacem. Même en fond sonore, elle est considérée comme une diffusion publique.

→ *L'absence de déclaration peut entraîner des rappels de cotisations et des pénalités en cas de contrôle.*



Qualité de l'air : un enjeu de santé au travail

L'exposition répétée aux vapeurs de produits capillaires peut impacter la qualité de l'air intérieur. Une ventilation adaptée et des équipements appropriés sont indispensables pour limiter les risques.

→ *En cas de contrôle, un défaut de ventilation ou d'aération peut être considéré comme un manquement aux obligations de sécurité.*



Gestion des déchets : une responsabilité professionnelle

Les déchets issus de l'activité (cheveux, produits chimiques, emballages, aérosols) doivent être triés et éliminés selon des filières adaptées. Certains sont considérés comme déchets spécifiques et ne peuvent pas être jetés avec les ordures classiques.

→ *Une mauvaise gestion peut entraîner des sanctions administratives et environnementales.*



Pourboires : une pratique à encadrer

Les pourboires, qu'ils soient en espèces ou en paiement électronique, doivent être déclarés et correctement répartis. Leur gestion doit être transparente pour éviter tout litige ou redressement.

→ *Une absence de déclaration peut être qualifiée lors d'un contrôle social ou fiscal.*

Retrouvez les recommandations réglementaires et les outils pratiques du CNEC sur cneec.asso.fr



Produits chimiques : manipulation encadrée

Colorations, décolorations, lissages... Ces produits contiennent des substances chimiques réglementées. Leur stockage, leur utilisation et leur élimination doivent respecter des consignes strictes pour protéger les clients et les équipes.

→ *Une mauvaise utilisation peut engager la responsabilité du professionnel en cas d'incident ou d'intoxication.*

Bon à savoir!

Avec le CNEC, faites des économies grâce à nos partenaires et bénéficiez notamment de 20 % de réduction sur vos droits Sacem.

Partenaires CNEC

Sécurisez vos pratiques quotidiennes

Le CNEC met à disposition de ses adhérents des partenaires spécialisés pour accompagner la gestion de ces obligations souvent méconnues. Dans le domaine du recyclage et de la valorisation des cheveux, des solutions comme Capillum ou La Collecte du Coiffeur permettent d'organiser une filière adaptée au secteur. Pour la qualité de l'air, NatéoSanté propose des dispositifs de mesure et d'amélioration de l'air intérieur. Enfin, la gestion des pourboires peut être facilitée grâce à des outils comme Starvance.



Formation

Former aujourd'hui les talents de demain

Le Conseil national des entreprises de coiffure (CNEC) s'engage activement en faveur de la formation des futurs professionnels en développant des partenariats avec des établissements de référence et en renforçant les liens entre les écoles et les entreprises.

Mais l'avenir de la coiffure se construit aussi dans les salons. Accueillir un apprenti, c'est transmettre un savoir-faire, partager la passion du métier et former les talents qui rejoindront demain nos entreprises. C'est également une opportunité de préparer ses futurs recrutements tout en participant activement au renouvellement de la profession.

Parce que la transmission est au cœur de notre métier, le CNEC encourage chaque chef d'entreprise à s'investir dans l'apprentissage. **Ensemble, formons la nouvelle génération de coiffeurs et assurons l'avenir de notre profession.**



Les écoles partenaires du CNEC proposent des parcours de formation adaptés à tous les profils : jeunes en formation initiale, apprentis, personnes en reconversion ou professionnels souhaitant se perfectionner. **Du CAP (en 1 ou 2 ans selon le parcours) au brevet professionnel, en passant par le bac professionnel, le BTS, les certificats de spécialisation ou encore la formation continue**, chacun peut construire un cursus en adéquation avec son projet. Grâce à une pédagogie alliant enseignement et pratique en entreprise, ces formations permettent d'acquérir les compétences techniques, artistiques et entrepreneuriales indispensables pour réussir dans les métiers de la coiffure. Pour découvrir l'ensemble des formations proposées, les modalités d'admission et les opportunités offertes, n'hésitez pas à prendre directement contact avec les écoles présentées ci-dessous. Leurs équipes pédagogiques sauront vous accompagner dans votre projet professionnel.

Provelite

18 avenue Léon Gaumont
immeuble le « MY »
93100 Montreuil
(pour le courrier 75020 Paris)
L'école 01 48 58 76 10

PROVÉLITE
académie



Formations René ATTOYAN

CFA de la Coiffure Marseille Provence
1 rue d'Arcole, 13006 Marseille
cfa.mp@formations-attoyan.fr
04 91 81 40 34



MP'R Formation

139 quai des Chartrons
33300 Bordeaux
contact@mpr-formation.fr
05 56 00 65 65

MP'HAIR
CFA COIFFURE - BORDEAUX



Lycée Professionnel Privé Coiffure

Phocéa René ATTOYAN
1 rue d'Arcole, 13006 Marseille
lpp.phoccea@formations-attoyan.fr
04 91 37 53 65



L'ICE Serge Comtesse

11 rue de Boston - Cour d'Oxford
67000 Strasbourg
lice-sc@groupepsc.eu
03 90 410 410

L'ICE
SERGE COMTESSE
Academy Coiffure-Catégorie



École de coiffure Lyon

Lyon 1 : 2 quai Jean Moulin
secretariat@ecole-coiffure.org
04 78 28 55 61

Lyon 4 : 28/30 rue Valentin Couturier
lycee@ecole-coiffure.org
04 78 28 55 61



Pour en savoir plus

Toutes les infos sur les
contrats d'apprentissage
et de professionnalisation.





Me former pour : améliorer mes compétences, en acquérir de nouvelles, développer des techniques spécifiques...

Grâce au financement du



Pourquoi me former ?

Pour favoriser mon évolution professionnelle, développer mon activité, assurer l'avenir de mon entreprise...

Pour qui ?

Les chefs d'entreprises, les conjoints collaborateurs associés et les membres auxiliaires de la famille exerçant une activité artisanale et qui ne sont pas salariés.

Je cotise où ?

Chaque année, je contribue via mon URSSAF à la formation professionnelle continue. Le FAFCEA participe ensuite financièrement à mon projet de formation.

Comment me former ?

Si mon entreprise est à jour de sa contribution, je peux demander une prise en charge financière de ma formation :

1. J'évalue mon besoin
2. Je définis ma formation
3. Je constitue mon dossier (seul ou avec mon Organisation Professionnelle)
4. Je dépose ma demande complète pour étude via le portail en ligne avant le début de ma formation
5. Je suis ma formation
6. Je complète mon dossier en ligne
7. Je reçois la participation financière du FAFCEA
8. J'évalue ma formation

FAFCEA

14 rue Chapon - 75003 Paris

www.fafcea.com



TOUT L'UNIVERS WELLA PROFESSIONALS À PORTÉE DE MAIN

DEUX PLATEFORMES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RÉUSSITE

WELLA EDUCATION

**DÉVELOPPEZ VOTRE EXPERTISE
GRÂCE À LA FORMATION**

- ✓ Des formations techniques sur nos produits et collections
- ✓ Accessibles à tous les professionnels et étudiants
- ✓ Pour se former en autonomie 24h/24 et 7j/7
- ✓ 100% gratuites

WELLASTORE

**VOTRE BOUTIQUE EN LIGNE DÉDIÉE
AUX PROFESSIONNELS**

- ✓ Commandez vos produits Wella 24h/24
- ✓ Découvrez nos nouveautés et offres exclusives
- ✓ Disponible également sur application mobile
- ✓ Livraison rapide



Pour accéder à notre plateforme :
<https://education.wella.com>



Inscrivez-vous et recevez 15% de
remise sur votre première commande.

UTILISEZ LE CODE : WELCOME_15

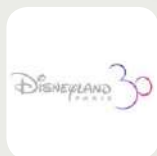


LE CLUB AVANTAGES : VOTRE COMITÉ D'ENTREPRISE

*pour vous
et vos collaborateurs*

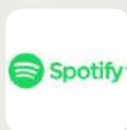
Au travers du Club Avantages,
accédez à votre comité d'entreprise
et profitez d'offres très intéressantes toute l'année.

D'un simple clic,
découvrez votre
comité d'entreprise ! ➔



Le Monde

VOGUE



Parc de loisirs, **cinémas**, bon d'achat et shopping,
déco maison, vacances, presse, loisirs.
Consommer responsable !

Conclusion



Être conforme, c'est protéger votre avenir

Ouvrir et gérer un salon de coiffure ne se limite pas à maîtriser un savoir-faire technique ou à développer une clientèle. Comme ce guide l'a montré, votre activité est encadrée par un ensemble dense d'obligations réglementaires, fiscales, sociales et sanitaires. Leur méconnaissance ou leur sous-estimation peut rapidement entraîner des conséquences lourdes : sanctions administratives, redressements, litiges clients, voire fermeture de l'établissement.

De l'ERP à la fiscalité, en passant par l'hygiène, le droit du travail, la caisse ou encore les obligations annexes souvent oubliées, chaque maillon de votre activité doit être sécurisé. Ce cadre peut sembler contraignant, mais il constitue avant tout un gage de pérennité pour votre entreprise et de confiance pour vos clients.



L'importance de l'accompagnement

Face à la complexité et à l'évolution constante des réglementations, l'isolement est un risque majeur pour les nouveaux dirigeants. S'entourer de partenaires, de conseils juridiques et de solutions métiers adaptées permet non seulement d'éviter les erreurs, mais aussi de gagner en sérénité au quotidien.

Le CNEC joue ce rôle d'appui et de relais : veille réglementaire, outils pratiques, conseils d'experts et accompagnement personnalisé permettent aux professionnels de rester concentrés sur leur cœur de métier.



La formation continue : rester conforme dans la durée

La conformité ne s'arrête pas à l'ouverture du salon. Les évolutions légales, fiscales et sociales imposent une mise à jour régulière des connaissances et des pratiques. La formation continue est donc un levier essentiel pour sécuriser durablement son activité. Grâce notamment aux dispositifs comme le FAFCEA, les professionnels peuvent accéder à des formations adaptées pour renforcer leurs compétences, anticiper les évolutions du secteur et limiter les risques.

Le premier gain, c'est d'éviter ce qui peut vous coûter cher !

Autodiagnostic

Ai-je sécurisé mon activité ?

- ☐ Mon salon respecte-t-il toutes les normes ERP et de sécurité ?
- ☐ Mes assurances couvrent-elles réellement mon activité et mes risques ?
- ☐ Mes obligations d'hygiène et de sécurité sont-elles appliquées au quotidien ?
- ☐ Mes salariés sont-ils correctement encadrés juridiquement ?

- ☐ Ma caisse, mes données clients et mes déclarations fiscales sont-elles conformes ?
- ☐ Ai-je bien intégré les obligations « annexes » souvent négligées ?

→ Suis-je prêt à un contrôle ?

Un contrôle peut intervenir à tout moment. Et surtout, il peut remonter plusieurs années en arrière.

Le Conseil National des Entreprises de Coiffure

**Votre
organisation
patronale**

**Adhérez au CNEC
et accédez à l'ensemble de nos services**



Document unique d'évaluation des risques

Obligation légale annuelle dès le 1^{er} salarié

Affichages obligatoires

Envoyés sur simple demande

Convention collective

Accès complet avec recherche thématique

Médiateur à la consommation

Recours gratuit en cas de litige client

Négociés pour vous

- 20% sur les droits Sacem
- Assurance inaptitude
- Audit des baux commerciaux
- Logiciel de gestion
- Et bien d'autres...



Application mobile et newsletter

Suivez l'actualité en vous abonnant gratuitement à notre newsletter et en téléchargeant l'application



Avocat-conseil

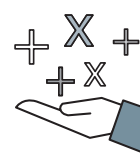
À votre écoute pour répondre à toutes vos questions

Hotline d'assistance juridique

Accessible 5j / 7

Docuthèque

Téléchargement des documents types indispensables à la gestion de votre entreprise



Baromètre sectoriel

Accès à des données économiques près de chez vous

Votre comité d'entreprise

Le club Avantages, de nombreuses offres pour vous et vos salariés

JobCoiffure

Recrutez ou déposez vos annonces gratuitement

**150€
par an**

ADHÉREZ

CNEC

LE CONSEIL NATIONAL
DES ENTREPRISES DE COIFFURE

Votre organisation patronale

139, boulevard Haussmann
75008 PARIS
Tél. : 01 58 36 17 80



Rejoignez-nous



SIÈGE NATIONAL

CNEC

139, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
Tél. : 01 58 36 17 80

cneec.asso.fr - contact@cneec.asso.fr

ANTENNES EN RÉGIONS

CNEC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

2 quai Jean Moulin
BP 1055 - 69201 LYON Cedex 01
Tél : 04 78 28 55 61

CNEC PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

1 rue d'Arcole - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 81 40 34

CNEC GRAND EST

11, rue de Boston - Cours d'Oxford – Esplanade - 67000 STRASBOURG
Tél : 06 08 35 20 20
03 90 41 04 10

CNEC RÉUNION

22, rue des Cormorans - 97434 Saint-Gilles-les-Bains
Tél : 06 92 95 34 35

CNEC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

5, rue de la Cassote - 25000 BESANÇON
Tél : 06 80 22 37 13

Ce guide est une publication éditée par le CNEC, diffusée gratuitement auprès d'un nombre limité de personnes ayant une relation directe ou indirecte avec lui. Ce guide est réservé à l'usage privé de son destinataire et n'a qu'une vocation d'information générale non exhaustive. Il ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations fournies dans ce document et le CNEC ne pourra être tenu responsable envers le destinataire des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de ces informations.

Imprimé sur papier PEFC - Crédits photo : Adobe Stock, iStock.